

La Présidente de l'Université de Poitiers

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.719-12, D.719-1 à D.719-40 ;  
Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;  
Vu l'arrêté n°DS 15-12-2020-12 en date du portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Services centraux – Processus électoraux ;  
Vu l'arrêté électoral n°2022-01-27-24 du 27 janvier 2022 portant élection de la Commission d'expertise scientifique - Section 64-65-66-67-68-69 ;  
Vu l'arrêté de recevabilité des listes n°2022-03-04-24 du 04 mars 2022 ;  
Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;  
Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 11 mars 2022 .

ARRÊTE

Article 1er : Le Comité électoral consultatif examine les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	12
Nombre d'électeur(ric)e inscrit(e)s	52
Nombre de votant(e)s	23
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	23

Répartition des sièges

Listes	Nb de voix	%	Voix / quot	Sièges 1ers	Restes	Sièges suppl.	Total Sièges
Liste Unique Sections 64-65-66-67-68-69	23	100,0%	12,00	12	0,00	0	12
Total	23						
	Sièges pourvus			12		0	
	Sièges restant à pourvoir	0		0		0	
	Quotient électoral	1,92					

Article 2 : Le Comité électoral consultatif rend l'avis suivant :

Proposition d'attribution des sièges à :

Listes	Titulaires
Liste Unique Sections 64-65-66-67-68-69	BENOIT-MARAND MARIANNE
Liste Unique Sections 64-65-66-67-68-69	CREPIN ALEXANDRE
Liste Unique Sections 64-65-66-67-68-69	DEDALDECHAMP FABIENNE
Liste Unique Sections 64-65-66-67-68-69	LA CAMERA SYLVAIN
Liste Unique Sections 64-65-66-67-68-69	DELIOT NADINE
Liste Unique Sections 64-65-66-67-68-69	PECCOUD JEAN
Liste Unique Sections 64-65-66-67-68-69	MARCADE ISABELLE
Liste Unique Sections 64-65-66-67-68-69	REGNACQ MATTHIEU
Liste Unique Sections 64-65-66-67-68-69	PRESTOZ LAETTITA
Liste Unique Sections 64-65-66-67-68-69	SEBILLE STEPHANE
Liste Unique Sections 64-65-66-67-68-69	VANNIER BRIGITTE
Liste Unique Sections 64-65-66-67-68-69	VERDON JULIEN

Article 3 : Proclamation – Election :

Le Président de l'Université de Poitiers proclame élue(s) le(s) candidate(s) désignée(s) à l'article 2.

Article 4 : Affichage – Publication :

Les résultats des scrutins seront immédiatement affichés dans les locaux de l'UFPR Sciences fondamentales et appliquées et publiés au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

P/le Président de l'université  
et par délégation,  
Le Directeur des affaires juridiques

Przemyslaw SOKOLSKI

Fait à Poitiers, le vendredi 11 mars 2022

La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL